

Défense du consommateur, du locataire et de l'utilisateur dans les Côtes d'Armor

SOMMAIRE

1- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de consommateur ?

2- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de locataire ?

3- Qui contacter en situation de surendettement ?

4- Qui contacter pour connaître et défendre mes droits en tant qu'utilisateur ?

A CONSULTER :

Droits et obligations du salarié : adresses utiles en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 3.22

Se défendre en justice : adresses utiles en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 5.50

Défense de l'environnement et protection animale en Bretagne

Fiche Actuel Bretagne 5.504

www.conso.net

Site de l'INC, Institut national de la consommation

1. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de consommateur ?

Direction départementale de la protection des populations (DDPP)

Organisme chargé de la recherche et de la constatation des infractions dans le domaine de la consommation.

Contact : Service Concurrence, Consommation et Répression des fraudes

9 rue du Sabot BP 34

22440 Ploufragan

02 96 01 37 10

-> ddpp@cotes-darmor.gouv.fr

-> www.cotes-darmor.pref.gouv.fr

Associations et syndicats de défense des consommateurs

Association force ouvrière Consommation (AFOC)

5 rue de Brest

22000 Saint-Brieuc

02 96 33 62 63

-> afoc@fo22.fr

-> <http://www.afoc.net/>

Défense individuelle des consommateurs-salariés par le biais d'informations, de formations et de conseils.

Autre permanence : à Lannion.

Consommation, logement et cadre de vie (CLCV)

Union départementale

Allée des Châtaigniers

22201 Guingamp Cedex

-> cotesdarmor@clcv.org

Défense des consommateurs, des locataires et des usagers.

Autres permanences dans les antennes locales de Dinan,

Guingamp, Lannion et Saint-Brieuc

Familles Rurales

Fédération Départementale des Côtes d'Armor

28 boulevard de l'Hérault

22000 Saint-Brieuc

02 96 33 00 94

-> cotesdarmor@famillesrurales.org

-> www.famillesrurales.org

Accueil et information des familles sur les questions de droit et de défense des consommateurs, possibilité d'accompagnement sur le budget ou une situation de surendettement

Union fédérale de défense du consommateur (UFC-Que Choisir) de Saint-Brieuc et de ses environs

3 rue Pierre Cléret
22120 Yffiniac
02 96 78 12 76
-> contact@saintbrieuc.ufcquechoisir.fr
-> <http://saintbrieuc.ufcquechoisir.fr>
Juristes et bénévoles vous accueillent pour informer et défendre les consommateurs et locataires.
Autres permanences (sur rendez-vous) : Lamballe, Loudéac, Dinan.

Union fédérale de défense du consommateur (UFC-Que Choisir) Paimpol et Lannion

16 rue Bécot
22500 Paimpol
02 96 20 58 76
-> contact@paimpol.ufcquechoisir.fr
-> <http://paimpol.ufcquechoisir.fr>
Juristes et bénévoles vous accueillent pour informer et défendre les consommateurs et locataires.
Autres permanences : Guingamp, Lannion.

2. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits de locataire ?

Agence départementale d'information sur le logement des Côtes d'Armor (ADIL)

3 bis allée Marie Le Vaillant
22000 Saint-Brieuc
02 96 61 50 46
-> <http://www.adil22.org/>
Agréée par le Ministère du Logement, l'ADIL propose gratuitement des conseils juridiques et des informations fiscales et financières sur le logement, notamment sur les rapports propriétaires/locataires (contrat de location, charges, réparations locatives...), le niveau des loyers dans le département, des estimations sur les aides financières pour l'accès à la propriété ou à la location...
Sur rdv lundi, mardi, mercredi et vendredi de 14h à 17h
Autres permanences sur le département.

Commission de conciliation des Côtes d'Armor (CDC) Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM)

1 rue du Parc - CS 52256
22022 Saint-Brieuc Cedex
02 96 62 47 00
-> nadine.pansart@cotes-darmor.gouv.fr
La commission départementale de conciliation a pour rôle de concilier propriétaires et locataires en cas de litige. Elle est compétente sur l'examen des litiges relatifs aux loyers, au congé, à l'état des lieux, au dépôt de garantie, aux charges et réparations locatives et aux caractéristiques de décence d'un logement.
La CDC peut être saisie par le bailleur ou par le locataire.
Contact : Secrétariat de la CDC 22
5 rue Jules Vallès Saint-Brieuc

Confédération nationale du logement (CNL)

1 allée Chaptal
22000 Saint-Brieuc
02 96 68 37 67
-> www.lacnl.com
Défense des droits des habitants et des consommateurs
Permanences du lundi au vendredi

3. Qui contacter en situation de surendettement ?

Commission de surendettement Banque de France

11 rue de la Gare - CS 20310
22003 Saint-Brieuc Cedex 1
02 96 62 68 00
La commission de surendettement, dont le secrétariat est assuré par la Banque de France, est un service public qui peut être saisi par toute personne en situation de surendettement (impossibilité de rembourser crédits et dettes, baisse durable de ressources...). Dossier sur www.banque-france.fr à déposer à la commission qui apprécie les solutions envisageables selon la situation. Il est conseillé d'être accompagné par un travailleur social, une association.

Associations accompagnant les personnes surendettées

Crésus Côtes d'Armor

Chambre régionale du surendettement social en Bretagne
- Côtes d'Armor
06 15 86 66 94
-> permanence@cresus-bretagne.fr
-> www.cresus-bretagne.fr
Aide et accompagnement des personnes en situation de surendettement.
Autres permanences : Dinan, Lamballe, Lannion, Pabu et Rostrenen.

SOS Familles Emmaüs

13 rue de Saint-Malo
22000 Saint-Brieuc
02 96 68 37 13
-> sosfamillesemmaus22@orange.fr
-> www.sos-familles-emmaus.fr
Accueil des familles et personnes seules en difficultés financières.

4. Qui contacter pour connaître et défendre mes droits en tant qu'usager ?

4.1 Défense des usagers : santé

Maison associative de la santé

36 boulevard Albert 1er
35200 Rennes
02 99 53 48 82
-> maisonsante@orange.fr
-> www.maisondelasante.com
Représente les usagers du systèmes de santé et réoriente selon les besoins vers d'autres associations.

4.2 Défense des usagers : transports

Association des Usagers des Transports (AUTIV)

6 cours des Alliés
35000 Rennes
06 80 22 36 50
-> contact@autiv.org
-> <http://autiv.org/>
Agit pour améliorer les transports collectifs (desserte, services, tarification, accessibilité...)
Représente les usagers auprès des autorités organisatrices de transports (association basée en Ille-et-Vilaine amenée à connaître des réclamations dans d'autres départements bretons, notamment au sujet du TER Bretagne).